

N/REF : 20/09/2023 13H27 C:000053 I:02610
V/REF : AC/B76271
V/Email reçu le Mercredi 20/09/2023 à 13H27

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. CMI
IMMEUBLE : LE CHENE MICAULT-CMI
1-32, RUE DU CHENE MICAULT
.
35340 LIFFRE

Rennes, le 31 Janvier 2024

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 18 - MR CALONNEC ANTOINE 07 82 05 09 86
LOGEMENT N° 015950, PORTE N°11, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : FUIITE SUR BALLON D'EAU CHAUDE
Donneur d'ordre : Mme a CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 21/09:
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
RECHERCHE DE FUIITE
CONSTAT: LE GROUPE DE SECURITE EST HS
NETTOYAGE CHANTIER
PREVOIR LE REMPLACEMENT DU GROUPE DE SECURITE (OCCUPANT DEVAIT PARTIR)

INTERVENTION DU 29/09:
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE EAU
ISOLATION ELETRIQUE
DEPOSE DE L'ANCIEN GROUPE DE SECURITE
FOURNITURE ET POSE D'UN NOUVEAU GROUPE DE SECURITE
REMISE EN EAU
REMISE EN TENSION
CONTROLE: BONNE ETANCHEITE
CONTROLE: BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : ANNULE ET REMPLACE LA FACTURE 3100183

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 21/09	1	52,70		52,70
1,00	PBS138-F.P d'un groupe de sécurité	2	40,05		40,05
TOTAL H.T.					92,75
T.V.A. a 10,00%					9,27
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>102,02</u>

Valeur en votre reglement au 29 Février 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.